

COMMUNIQUE RELATIF A L'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Lors de sa réunion du 26 juillet 2016, le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à procéder à deux plans d'attributions gratuites d'actions en faveur de certains salariés dont les membres du Directoire.

Ces deux plans entrent dans le cadre de la délégation donnée le 26 avril 2016 par l'Assemblée Générale des Actionnaires en vue d'attribuer au maximum 2.300.000 actions sur une période de trois exercices :

- le premier plan, comme chaque année, encourage 187 cadres du groupe à l'atteinte d'une performance annuelle, basée sur un niveau de résultat net consolidé.
Au titre de l'exercice 2016, une enveloppe de 452.000 actions a été autorisée (contre 512.900 actions en 2015), dans laquelle le Directoire se voit attribuer 37.200 actions (contre 46.500 actions en 2015).
- Le second plan, plan de motivation et de fidélisation à moyen terme (LTIP), concerne un collège de 20 cadres dirigeants (dont les membres du Directoire), auxquels un objectif de performance triennale avait été fixé dès 2014 pour les années 2014-2015-2016 cumulées. Cet objectif s'exprime sous la forme de la création de valeur cumulée et la performance ne sera effectivement constatée qu'à l'issue de l'exercice 2016.
Le collège des bénéficiaires pourra recevoir au maximum 361.000 actions, dont 130.000 actions pour le Directoire, soit une enveloppe similaire au plan précédent, qui avait été mis en place pour la période 2011-2012-2013.

Neuilly-sur-Seine, le 29 juillet 2016